

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article947>



**- Arrêté du 6 novembre 2019
modifiant les arrêtés relatifs
aux dispenses d'épreuves
prévues dans certains
NOUVEAU
diplômes professionnels et
fixant les conditions de prise
en compte de diplômes
délivrés en Europe**

Date de mise en ligne : mardi 24 décembre 2019

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

- Examens | Concours - Certifications - Examens -

J.O.R.F. N° 0298 du 24 Décembre 2019